

AR Prefecture

017-211702410-20221215-D202212134-DE
Reçu le 04/01/2023

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022 N° 2022/134

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 5^{ème} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 décembre 2022

Date affichage : 15 décembre 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU et Marie BERNARD

Etaient excusés : Nathalie CHATEFAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER ET Didier MOUCHEBOEUF

Etaient absents : Marc LIONARD et Claude NEREAU

Secrétaire de séance : Marie BERNARD

OBJET : Gestion des marchés hebdomadaire de la commune par l'AMIE (Association Montguyonnaise d'Intérêt Economique) – Validation d'une Subvention exceptionnelle

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'objectif de gestion et de développement les marchés sur la commune, il a été convenu de reverser une subvention à l'AMIE en fin d'année.

Pour 2022, le montant de la subvention est de 2 471,10 euros. Elle représente 60% de l'encaissement des redevances acquittées par les commerçants ambulants.

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de valider le versement de la subvention exceptionnelle à l'AMIE d'un montant de 2 471,10 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'attribution par la commune d'une subvention exceptionnelle à l'AMIE d'un montant de 2 471,10 euros,
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire de signer tous les documents liés à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

